



Organe international de contrôle des stupéfiants

Pour information - document sans caractère officiel.

EMBARGO: 21 février 2001
0001 heures (GMT)

COMMANDES PAR INTERNET: LE TRAFIC EN LIGNE SE DÉVELOPPE

L'Internet est de plus en plus utilisé pour le trafic en ligne car il semble assurer un accès commode à des substances placées sous contrôle. L'organe du système des Nations Unies qui est chargé du contrôle international des drogues s'inquiète, dans son rapport annuel qui vient d'être publié, du fait que des pharmacies en ligne fournissent illégalement des médicaments vendus sur ordonnance, y compris des substances placées sous contrôle international, à une clientèle disséminée dans le monde entier sans exiger la présentation des ordonnances requises.

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OIGS) est préoccupé non seulement par le développement d'un tel commerce sur l'Internet, mais aussi par la publicité qui est faite ouvertement pour l'achat illégal de drogues. Certaines sociétés font savoir explicitement qu'elles peuvent fournir des médicaments vendus sur ordonnance sans qu'il soit nécessaire de présenter celle-ci, ou bien qu'elles peuvent délivrer également l'ordonnance sur demande.

L'Organe souligne clairement que la publicité et le commerce tendant à procurer illicitement des substances placées sous contrôle contreviennent aux traités internationaux et à la législation nationale. Les sociétés opérant illicitement sur l'Internet sont tout à fait conscientes du caractère illicite de leurs opérations, mais elles savent qu'en raison du grand nombre d'envois internationaux, seul un petit nombre de ces derniers risque d'être détecté.

Le problème ne tient pas au commerce sur l'Internet lui-même. Dans certains pays, les commandes par Internet avec livraison par la poste de substances placées sous contrôle international sont considérées comme un mode licite de délivrance des médicaments pour autant que toutes les mesures de contrôle requises soient respectées. Le système des commandes par Internet avec livraison par la poste est assez utilisé dans certains pays, comme l'Australie, pour assurer la délivrance des médicaments à la population dans son ensemble lorsque les conditions géographiques rendent difficile un approvisionnement correct de toutes les régions du pays, y compris les plus reculées, avec les circuits de distribution traditionnels.

Le commerce par Internet avec livraison par la poste de substances placées sous contrôle est illicite dès lors qu'il contrevient aux traités internationaux et à la législation nationale correspondante, c'est-à-dire si la société Internet n'est pas titulaire d'une licence l'autorisant à commercialiser des substances placées sous contrôle; si de telles substances sont délivrées sans l'ordonnance requise; si des substances placées sous contrôle font l'objet d'une publicité auprès du grand public; si des substances placées sous contrôle sont expédiées dans des lettres ou des paquets dont le marquage est erroné ou incorrect, ou bien si la réglementation des pays en matière d'importation et d'exportation n'est pas respectée.

La vente de substances placées sous contrôle par l'intermédiaire de l'Internet est un problème mondial, contre lequel il est impossible de lutter sans une action étroitement concertée entre les autorités nationales. Toutefois, le problème du commerce par Internet n'a que récemment retenu l'attention des autorités nationales. Dès lors que, selon les estimations, 600 millions de personnes utilisent actuellement l'Internet et que ce nombre va augmenter fortement d'ici peu, il est impératif de mettre en place, aux niveaux régional et international, des mesures de contrôle efficaces.

La Thaïlande et les États-Unis coopèrent pour fermer des pharmacies opérant sur l'Internet

L'action menée conjointement par les autorités de la Thaïlande et des États-Unis pour détecter et fermer des pharmacies en ligne installées en Thaïlande qui alimentaient essentiellement le marché américain est un exemple probant de l'efficacité de la coopération bilatérale pour lutter contre la vente illicite sur l'Internet de substances placées sous contrôle. Il est venu à la connaissance des autorités aux États-Unis que des substances placées sous contrôle étaient souvent livrées illicitement par la poste aux États-Unis sous couvert de lettres et de paquets en provenance de Thaïlande. Les citoyens américains à qui ces lettres et ces paquets étaient destinés, souvent des toxicomanes, ne pouvaient pas obtenir de médecins aux États-Unis les ordonnances requises pour se procurer les substances. Avec l'aide de la Drug Enforcement Administration des États-Unis et de l'administration postale thaïlandaise, les autorités thaïlandaises ont découvert que trois pharmacies opérant sur l'Internet, deux depuis Bangkok et une depuis Chiangmai, étaient les expéditeurs de ces lettres et de ces paquets. Ces pharmacies faisaient de la publicité sur leurs sites Internet pour des préparations contenant diverses substances: alprazolam, diazépam, lorazépam, flunitrazépam, pentazocine, phentermine et codéine. Les autorités thaïlandaises ont perquisitionné dans les pharmacies en question et ont mis fin à leurs activités entre novembre 1999 et janvier 2000.

Organe international de contrôle des stupéfiants

Un petit nombre de pays seulement ont déjà pris des mesures spécifiques sur le plan juridique pour prévenir l'abus de l'Internet. Mais du fait de la disparité des textes et des réglementations dans les autres pays, les pays qui disposent d'une telle législation ont beaucoup de mal à déceler les utilisations illicites de l'Internet, à enquêter à leur sujet, à les sanctionner et, enfin, à les prévenir. L'action des pays qui ont déjà mis en place le cadre juridique requis pour fermer ces sites Internet et contrôler l'accès aux fournisseurs de services Internet en vue de mettre fin à ce commerce illicite est contrée par les activités des sociétés Internet opérant à partir de pays où il n'existe pas de réglementation de cette nature.

Sans une action concertée au plan international, les efforts faits au niveau national ne peuvent avoir qu'un impact limité. L'Organe espère que les pays apporteront à leur législation les modifications requises pour que les pharmacies opérant illicitement sur l'Internet puissent être poursuivies. Les gouvernements devraient envisager d'élaborer des normes juridiques communes dans ce domaine et coordonner les activités de leurs services de détection et de répression pour lutter contre l'usage impropre de l'Internet et des livraisons par la poste. L'Organe invite tous les gouvernements à examiner leur législation nationale afin de voir s'il y a lieu de la modifier pour prévenir l'usage impropre de l'Internet pour la livraison illicite par voie postale de substances placées sous contrôle.